

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 JUIN 2015 À 17 h 30  
À SAINT JULIEN EN BEAUCHÊNE  
COMPTE RENDU**

**Présents** : Mmes Christiane ACANFORA, Odile DURAND,  
Mm Jacques FRANCOU, Jean-Louis CORNAND,  
Jean-Pierre BRIOULLE, Roger AQUINO, Louis BEGOU,  
Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD, Bernard FOURNIER,  
Jean-Pierre GAUTHIER, Michel MANET, Robert RICHIARDONE,  
Sébastien SIMION, Gilles TOURTET, Michel TRUC,  
Jean-Claude VALLIER.

**Pouvoirs** : Mme Christine DELORME à M Robert RICHIARDONE  
Mme Marie-France DURAND à M. Jean-Pierre BRIOULLE  
Mme Céline PIERROT à M Sébastien SIMION  
Mme Françoise PINET à M Gilles TOURTET.

**Secrétaire de séance** : Roger AQUINO

**Procès-verbal du dernier conseil communautaire :**

Le président, Jacques FRANCOU ouvre la séance et remercie la commune de Saint Julien en Beauchêne d'accueillir le conseil communautaire dans ses locaux.

Jean-Claude VALLIER remercie les élus et le public de leur présence.

Le président propose à l'assemblée l'approbation du procès-verbal du dernier conseil communautaire.

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATIONS**

❖ **Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET)**

L'objectif du contrat régional d'équilibre territorial est de mieux structurer les aides apportées aux territoires et de les accompagner dans un contexte de mutations institutionnelles et d'incertitudes financières. Au travers de ce contrat simplifié et unifié, la région réaffirme son rôle de garant des équilibres territoriaux.

Les communes et les communautés de communes qui ne seront pas inscrites dans le contrat seront tout de même éligibles du moment où les critères du contrat seront remplis.

Pour la communauté de communes les dossiers retenus sont la micro-crèche, la déchèterie et l'objectif vallée de la lumière.

Voté à l'unanimité.

❖ **Désignation d'un nouveau délégué titulaire au syndicat mixte intercommunal des activités de randonnées (SMICAR), faisant suite à la démission de Mme Odile DURAND.**

Le Président s'enquiert des candidatures des conseillers pour la représentation de la communauté de communes au SMICAR. Seul Monsieur MANET Michel est candidat. Il est élu à l'unanimité. Monsieur Jean-Louis CORNAND est candidat au poste de suppléant. Il est élu à l'unanimité.

❖ **Convention avec le centre de gestion des Hautes-Alpes pour l'assistance à l'élaboration du document unique.**

La législation en vigueur impose à tout employeur d'évaluer les risques auxquels sont exposés ses agents et les résultats de cette évaluation doivent alors être transcrits dans un document unique. Pour sa mise en œuvre le centre de gestion des Hautes-Alpes peut mettre à disposition un ou des conseillers en prévention pour accompagner les collectivités dans cette démarche par conventionnement. Le coût de l'élaboration de ce document unique pour la communauté de communes s'élève à 800 €. Votée à l'unanimité.

❖ **Convention d'objectifs 2015 avec le centre social « Emile Meurier » pour le relais assistants maternels « Les Infantines ».**

Comme chaque année, le centre social « Emile Meurier » nous propose une convention d'objectifs pour le relais assistants maternels « Les infantines » sur notre territoire. Ce relais intervient tous les 1<sup>ers</sup> mardis du mois à la salle du trésorier à Aspres sur Buëch. Ce service est nécessaire et utile aux assistants maternels, aux familles et aux intervenants de garde à domicile. Le montant de la subvention demandée est de 720 €. Votée à l'unanimité.

❖ **Avenant n°3 à la convention avec la communauté de communes Buëch Dévoluy pour le traitement des ordures ménagères.**

La participation financière pour le traitement, le CET et le tri sélectif s'élève pour 2015 à 43 000 €. Votée à l'unanimité.

❖ **Participation au syndicat mixte intercommunal des activités de randonnée.**

La participation au syndicat mixte intercommunal des activités de randonnée est de 13 585 € pour l'année 2015. Votée à l'unanimité.

❖ **Subventions aux associations.**

L'association « Provence des Montagnes » a fourni son budget prévisionnel 2015 et son bilan 2014. Le Président propose donc le vote de la subvention demandée de 3 365 €. Votée à l'unanimité.

Il propose aussi une subvention pour l'association « Les pétanqueurs du Haut Buëch » d'un montant de 460 € et pour l'association « Football Aspres » 500 €.

Le président, cotisant à l'association « Les pétanqueurs du Haut Buëch » ne participe pas au vote de cette subvention.

Votées à l'unanimité.

❖ **Convention avec l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT05) pour l'élaboration d'agendas d'accessibilité programmée dans les établissements existants recevant du public et convention de groupement de commandes avec les communes y participant.**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015 était la date limite prévue par la loi pour rendre accessible les établissements recevant du public (ERP).

Pour les bâtiments n'ayant pas fait l'objet d'une mise en accessibilité, il convient de dresser les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 Septembre 2015, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

La communauté de communes et les communes ont décidé d'une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à IT05 pour l'élaboration de ce diagnostic et de faire un groupement de commandes.

Le Président propose la convention avec IT05 et la convention avec les communes pour le groupement de commandes.

Votées à l'unanimité.

❖ **Convention d'objectifs avec l'office intercommunal de tourisme du Haut Buëch.**

L'office intercommunal du tourisme du Haut Buëch a modifié ses statuts. La convention d'objectifs existante a été dénoncée par le Président par courrier en date du 19 février 2015. Une nouvelle convention d'objectifs est proposée. Elle est valable un an et non reconductible. La baisse exceptionnelle de la subvention due à du mouvement de personnel n'aura aucune suite sur les années suivantes.

Votée à l'unanimité.

❖ **Recrutement d'un surveillant de baignade.**

La piscine du chevalet ouvrira à partir du samedi 4 juillet 2015. Le recrutement d'un surveillant de baignade est nécessaire à sa gestion.

Voté à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

❖ Objectif Vallée de la Lumière.

L'étude est finie. Vendredi 19 juin, une réunion est prévue entre les présidents des communautés de communes et la présidente de l'association « Objectif Vallée de la Lumière » sur la phase de bouclage du dossier. Ensuite, le comité de pilotage se réunira pour le rapport de fin de l'étude et la validation du plan d'action prochain sur

l'actualisation du projet architectural et scénographique ainsi que sur les demandes de subvention.

❖ Commission développement économique et touristique.

La réunion avec IT05 pour les énergies renouvelables et les toitures photovoltaïques sur les bâtiments communaux a dû être repoussée au mercredi 24 juin à 14 h 30. Monsieur BOUILHOL du SYME 05 devrait être présent. Seul un projet par commune sera retenu.

Pour le projet de faisabilité de l'éolien sur la commune de Saint Julien en Beauchêne, un cahier des charges sera proposé par IT05 pour mettre en concurrence les différents opérateurs.

La réunion entre les commissions économiques de la communauté de communes Buëch Dévoluy et Haut Buëch ne pourra avoir lieu que fin août ou début septembre.

❖ Boucle locale alternative.

La société Alsatys gérante de notre boucle locale alternative a informé ses abonnés qu'elle mettrait fin à leur contrat au 30 juin 2015. Or, le syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Haut Débit (SMO PACA HD) ne finalisera le haut débit sur le répartiteur de Saint Pierre d'Argençon qu'en début septembre. Des négociations sont en cours entre Alsatys, la communauté de communes et le SMO PACA HD pour que les abonnés concernés n'aient pas d'interruption de téléphone et d'internet.

❖ Calendrier des manifestations :

- Foire artisanale et commerciale d'Aspres sur Buëch du 19 au 21 juin 2015 ;
- Repas de différentes nations au château d'Aspremont le jeudi 18 juin 2015 ;
- Concert de guitare par les élèves de l'école de musique des Pays du Buëch le samedi 27 juin à 17 h 30 en l'église de Saint Pierre d'Argençon ;
- Nombreuses animations le week-end du 27 et 28 juin à Saint Pierre d'Argençon ;
- Marché tous les dimanches matin sur la place d'Aspremont ;
- Animations pour le passage du tour de France le 20 juillet à la Beaume.

**Fin de la séance à 18 h 40.**

**Le Président**

**Jacques FRANCOU**